

# REGLEMENT de la course Nature du Val de Scie à Nueil-Les-Aubiers du 14 Avril 2019.

## 1 – Lieu, date et nature de la compétition

La cinquième Course Nature du Val de Scie comprend 2 parcours de 10 et 18 km. Le départ groupé des 2 parcours sera donné au complexe sportif du gué de l'homme à Nueil-Les-Aubiers à 9h30. Les circuits emprunteront une partie de l'ancienne voie ferrée partiellement aménagée puis des chemins des coteaux de la vallée de l'argent et du val de Scie avant de rejoindre l'arrivée dans le stade du complexe sportif de départ. Les plans des parcours détaillés seront présentés au départ de la course. Une course canicross précédera celle des coureurs, avec un départ à 9h00.

## 2 – Organisateur

Cette compétition est organisée par l'ACNA BASKET de Nueil-Les-Aubiers, avec l'assistance technique du Sèvre Bocage Athlétique Club, le soutien de la municipalité de Nueil-Les-Aubiers et dans le cadre du Salon Eco-bio. Les renseignements peuvent être demandés par téléphone au 06.79.35.11.11, par mail : [course.nature.nla@gmail.com](mailto:course.nature.nla@gmail.com) ou par le site [http://club.quomodo.com/course\\_natur\\_val\\_de\\_scie](http://club.quomodo.com/course_natur_val_de_scie)

## 3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### a – Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- Cadet (né en 2003 et avant) pour le parcours de 10km.
- Junior (né en 2001 et avant) pour le parcours de 18km.

### b – Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

### c – Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 6€ pour la course et le canicross de 10km (8€ sur place).
- 8€ pour la course de 18km (10€ sur place).
- 4€ pour la marche (inscription sur place, sans classement).

Payable à l'ordre de ACNA BASKET NUIEL LES AUBIERS

à envoyer à : Course Nature Val de Scie 8 rue de la symphonie 79250 NUIEL-LES-AUBIERS ou inscription en ligne (voir le site).

### d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée à 9h00 le jour de la course.

### e – Athlètes handisports

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes handisports.

### f – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (voir le bulletin d'inscription).

### g – Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

### 4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

### 5 – Assurances

#### a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par l'assurance GROUPAMA souscrite par l'ACNA BASKET.

#### b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 6 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### a – Jury

Un jury officiel est mis en place, dont le pouvoir de décision est sans appel.

### b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

### c – Suiveurs

Les coureurs sans dossard ne sont pas autorisés sur le parcours.

### d – Limites horaires

Le temps maximum alloué pour les courses est de (2h30), soit jusqu'à 12h00. Passés ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course et sont sous leur seule responsabilité.

### e – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par le SBAC.

## 7 – Classements et récompenses

### a – Classements

Il sera établi un classement scratch pour les 2 parcours de course nature.

### b – Récompenses

LOTS aux 400 premiers inscrits et par tirage au sort des dossards.

- Bons d'achats chez Running Conseils CHOLET aux 3 premières femmes et aux 3 premiers hommes du scratch des 2 courses.

- Récompenses à la première et au premier dans chaque catégorie (non cumulable).

- Paniers garnis offerts par tirage au sort à des habitant(e)s de la commune.

Remise des lots et récompenses à partir de 12h00 sur place.

### c – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

Notre site : [http://club.quomodo.com/course\\_nature\\_val\\_de\\_scie](http://club.quomodo.com/course_nature_val_de_scie)

RUNNING 79 : <http://running79.e-monsite.com/>

SBAC : <http://sevrebocageac.athle.org/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer (sur le bulletin d'inscription) à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

## 8 – Ravitaillements

Ravitaillements conformes à la réglementation FFA sur les parcours et à l'arrivée.

## 9 – Sécurité et soins

### a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation, en très grand majorité sur des pistes ou chemins en milieu naturel.

### b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le ministère de l'intérieur.

Des signaleurs seront disposés sur le parcours.

Le numéro d'appel de secours sera indiqué sur les dossards.

### c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### d – Abandon

Tout abandon devra être signalé aux signaleurs sur le parcours, ou aux ravitaillements, aux secouristes, ou au numéro d'appel de secours indiqué sur le dossard.

## 10 – Protection de l'environnement

Le déplacement par covoiturage est préconisé. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## 11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.